

PME & REGIONS

en direct

Meuble : deux offres pour SCIAE

GRAND EST Le tribunal de commerce de Troyes (Aube) devait examiner mardi les deux offres de reprise du fabricant de meubles SCIAE. Selon « L'Est Eclair », sur 132 salariés, une offre portée par trois anciens cadres propose de garder 43 salariés. L'autre, émanant de l'ancien propriétaire jusqu'en 2010, promet de conserver 62 salariés.



PME : une facture sur 7 reste bloquée

FRANCE Selon la deuxième édition du baromètre trimestriel dédié aux factures des PME déclarées « non conformes » par les donneurs d'ordre, réalisé par le Médiateur des entreprises et Sidetrade, et publié mardi, 14 % des factures se sont retrouvées bloquées entre novembre 2017 et février 2018 (soit une facture sur sept). Sur les 2,5 millions de

factures analysées (représentant 10 milliards d'euros de facturation) auprès de 9.000 entreprises donneuses d'ordre, le taux de blocage « a très légèrement évolué à la baisse ». Il s'écoule en moyenne 49 jours entre le blocage initial de la facture et la mise en paiement de celle-ci. Pour Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises « la marge de progrès est encore importante pour que les relations commerciales soient plus apaisées ».

Audit légal : les mandats des commissaires aux comptes dans les PME menacés

- Le gouvernement a commandé un rapport sur le niveau pertinent des seuils d'audit légal des comptes.
- Si ces derniers étaient relevés, cela pourrait priver la profession de 150.000 mandats.

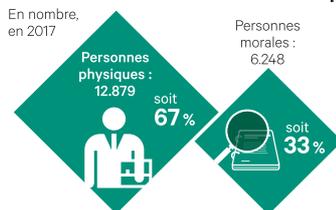
FINANCES

Laurence Boisseau
@boisseaul

Les commissaires aux comptes tirent le signal d'alarme. « Jamais la menace sur nos mandats PME n'a été aussi forte ! », indique Jean-Luc Flabeau, président d'ECF, le syndicat professionnel Experts-Comptables et commissaires aux comptes de France. En novembre dernier, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, et le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire ont confié à l'Inspection générale des finances une mission afin d'évaluer la pertinence de la présence des commissaires aux comptes dans les PME. Cette mission a ouvert une réflexion sur les seuils d'audit obligatoire. Les conclusions du rapport sont attendues pour la fin du mois de février. Cette réforme est redoutée depuis de nombreuses années par la profession.

Seuils d'audit légal bas
Aujourd'hui, en France, l'obligation de nommer un commissaire aux comptes dépend de la taille de l'entreprise et de sa nature juridique. Si les sociétés anonymes y sont contraintes dès leur constitution, les SARL, elles, doivent dépasser certains seuils : un chiffre d'affaires supérieur à 3,1 millions, un total de bilan de plus de 1,5 million et plus de 50 salariés. Dans les SAS, les seuils sont encore inférieurs.
Le problème c'est que ces seuils sont très en dessous des seuils européens fixés, au moment de la réforme européenne de l'audit en

Près de 20.000 commissaires aux comptes en France

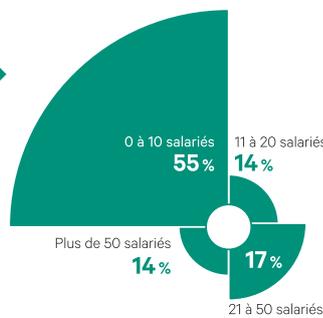


Répartition par forme juridique



Répartition selon l'effectif des clients

En % des mandats



*LES ECHOS / SOURCE : CNC

3.000

À 4.000 EUROS

Le coût d'un audit par un commissaire aux comptes pour une entreprise.

2016, à 8 millions de chiffre d'affaires, 4 millions de total de bilan, 50 salariés. Si le gouvernement a décidé d'ouvrir ce dossier, c'est à l'occasion de la préparation du projet de loi de simplification de la vie des PME annoncé pour le printemps prochain et qui vise à donner plus de compétitivité aux entreprises françaises. Faire auditer ses comptes représente un coût qui peut être de l'ordre de 3.000 à 4.000 euros.

Pour la profession, une remontée des seuils au niveau des seuils européens serait un réel cataclysme. « Cela pourrait priver les commissaires aux comptes d'environ

150.000 mandats » note Olivier Salustro, président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. C'est beaucoup sur un total de 190.000 mandats auprès de sociétés commerciales, et de 220.000 en incluant les associations et les établissements publics. En termes de chiffre d'affaires, certains s'attendent à une perte entre 800 à 900 millions d'euros sur un total de 2,7 milliards.

Le niveau de ces seuils en France se justifie par la nature du tissu économique français, essentiellement composé de petites entreprises. En Allemagne, les seuils sont supé-

rieurs, car il y a beaucoup moins de petites entreprises. Et puis, en France, l'audit légal ne s'arrête pas à la certification des comptes. Il comprend aussi des missions d'intérêt général, à travers l'alerte – quand l'entreprise est en difficulté –, la révélation de faits délictueux au procureur. Un moyen de préserver l'activité et l'emploi en France et de lutter efficacement contre la fraude qui sévit sévèrement dans les PME.

Récemment, l'Italie a choisi d'abaisser ses propres seuils et donc d'augmenter les obligations en matière d'audit. L'objectif consiste à réduire les risques menaçant les entreprises, et notamment le risque d'insolvabilité.

Un audit adapté et simplifié

En novembre, la ministre de la Justice a rejeté toute « position défensive qui s'en tiendrait au simple statu quo ». Parmi les propositions d'ECF, l'audit adapté et simplifié. « Nos institutions cautionnent depuis trop longtemps la culture du mono-produit, avec comme maître mot : un audit est un audit », explique Jean-Luc Flabeau. En clair, les normes et les contraintes sont quasiment les mêmes pour chaque entreprise, quelle que soit la taille. « Un audit adapté et simplifié n'est pas un audit dégradé, mais un audit allégé qui serait plus adapté aux besoins de l'entreprise et donc plus utile », ajoute-t-il. Cela se traduirait par moins de formalisme. Le commissaire aux comptes ne passerait plus que 28 heures, contre 40 heures aujourd'hui pour faire son audit. Pour l'entreprise, cela réduirait son coût de 30 %.

Ecobra : une réforme à l'impact insidieux

Le cabinet d'expertise comptable lillois Ecobra craint une dérive de la sincérité des comptes.

Olivier Ducuing
— Correspondant à Lille

Ecobra est un cabinet regroupant trois associés experts-comptables et 30 salariés, qui intervient dans les Hauts-de-France. Une structure pour laquelle l'activité de commissariat aux comptes représente 10 % d'un chiffre d'affaires global de 2,5 millions d'euros. La mise en place de la réforme telle qu'elle se dessine pourrait coûter au cabinet un tiers de ses mandats de commissariat aux comptes, et du même coup peser sur les résultats de la société, estime Damien Bidoire, l'un des associés. Elle ne devrait pas pour autant provoquer la disparition de postes, car l'activité de commissariat aux comptes se répartit entre l'un des associés et plusieurs salariés à quart temps sur ce champ de compétences.

« On est dans une économie où on veut de la sécurité, mais on va enlever des verrous. »

DAMIEN BIDOIRE
Associé du cabinet d'experts comptables Ecobra

En région, les professionnels préparent déjà la réplique

Audit contractuel, certification des collectivités locales, constitution de sociétés pluriprofessionnelles ou travailleraient différents spécialistes du droit... Les commissaires aux comptes explorent plusieurs pistes.

Service Régions

Ils s'appellent Axiome Associés à Montpellier, Caffier Audit Conseil près de Rouen, Exco Socodéc à Dijon, Orcom à Orléans, le plus souvent commissaires aux comptes et experts-comptables. Pour eux, la volonté du gouvernement de relever le seuil à partir duquel les PME doivent avoir recours à leurs services est une perte sèche. Contrairement aux structures nationales, ils auront du mal à compenser la perte de clientèle avec de grandes entreprises ou à se diversifier dans d'autres activités.

● QUELLE CONSÉQUENCE POUR LES CABINETS ?

« L'exécutif nous compare à l'Allemagne, mais le tissu économique dans les régions est complètement

différent, hormis dans des secteurs comme Lyon ou Marseille. Du coup, un pan entier de l'économie ne répondra plus aux critères de transparence auxquels sont sensibles les investisseurs étrangers », martèle Steve Amat, commissaire aux comptes et expert-comptable, associé au sein du groupe Axiome Associés. Le président de la compagnie régionale rappelle que son territoire, l'ex-Languedoc-Roussillon, est constitué quasi exclusivement de petites sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 8 millions d'euros. Du coup, son cabinet, qui réalise 3 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 30 collaborateurs, pourrait voir son activité baisser de 40 %, ce qui menacerait une dizaine de postes.

En Bourgogne, Pierre Vieillard table sur une perte de 5 à 10 % de chiffre d'affaires si le seuil est relevé à 8 millions, car le commissariat aux comptes peserait près d'un tiers de son activité.

Quant à Orcom, à Orléans (710 salariés), la réforme des seuils d'audit pourrait lui faire perdre de 200 à 250 mandats sur un total de 850 mandats de commissaires aux comptes.

● QUE PROPOSER AUX PME ?

Marc-Olivier Caffier, gérant du cabinet qui porte son nom, installé à Mont-Saint-Aignan, près de Rouen, met en avant la mission de devoir d'alerte de sa profession. Dans ce cadre, explique-t-il, le commissaire aux comptes s'intéresse à l'organisation interne de l'entreprise pour détecter ses faiblesses. « Ce sont souvent les entreprises les plus modestes qui y ont recours. Le regard d'objectivité et de distanciation du commissaire aux comptes peut permettre au dirigeant de se poser les bonnes questions au bon moment avant qu'il ne soit trop tard. » Le tout dans un pays où la taille moyenne des PME est plus petite qu'en Allemagne.

Avec ses associés, le patron bourguignon d'Exco Socodéc insiste sur le fait que, pour nombre d'interlocuteurs d'une entreprise, la signature du commissaire aux comptes rassure. Elle pourrait être remplacée selon lui, en deçà du nouveau seuil retenu, par une attestation contractuelle fournie.

« Nous proposerons de l'audit contractuel en remplacement. Mais les mauvais élèves, ceux qui auraient le plus besoin de nos conseils de pré-

vention, ne joueront pas le jeu. Si on récupère 10.000 mandats sur les 150.000 qui seront perdus au niveau national, ça sera le bout du monde », estime de son côté le patron du cabinet montpelliérain, dont la plate-forme numérique dédiée aux clients vient de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités : échange de données, consultation de tableaux de bord, accès à sa comptabilité...

Gilles Vatbled, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Amiens, plaide quant à lui pour une adaptation des procédures à la nature de l'entreprise. « Pourquoi ne pas intervenir en priorité auprès des entreprises endettées, ou des petits groupes comptant de nombreuses filiales, indépendantes, mais dont le chiffre d'affaires cumulé dépasse les seuils ? », interroge-t-il, rappelant qu'une entreprise qui fait appel à un commissaire aux comptes avait deux fois moins de risques de finir en cessation de paiements.

● QUELLES PISTES DE DÉVELOPPEMENT ?

Bruno Rouillé, directeur général d'Orcom, qui réalise 60 millions

d'euros de chiffre d'affaires, a lancé une stratégie de diversification à l'étranger, pour accompagner ses clients et en attirer de nouveaux en leur proposant une palette de services plus complète. L'an dernier, il a racheté un cabinet franco-américain et, en novembre, il a repris C&A Advisors, un cabinet spécialisé dans l'accompagnement des entreprises internationales implanté en Chine et à Hong Kong.

La certification des collectivités territoriales ou de la sphère publique est une autre piste évoquée par les professionnels. Il y a deux ans, Orcom a racheté le cabinet Stratorial pour se renforcer sur ce segment de marché et certifier déjà plusieurs hôpitaux, ainsi que les comptes de la Ville de Paris, en phase expérimentale.

Un dernier axe de rebond se ferait dans la constitution de sociétés pluriprofessionnelles où travailleraient différents spécialistes du droit attachés à l'économie. « C'est déjà possible, mais encore très balbutiant chez nous, tant l'individualisme qui nous anime demeure prégnant », regrette Pierre Vieillard à Dijon.

Néanmoins, l'impact économique est pour lui loin d'être le plus important de la réforme. Damien Bidoire redoute des impacts insidieux et profonds. « On est dans une économie où on veut de la sécurité, mais on va enlever des verrous ! » s'inquiète-t-il, soulignant que les dérives sont plus faciles dans les PME dont le dirigeant détient l'essentiel des parts plutôt que dans les groupes qui ont généralement adopté des garde-fous pour garantir la vérité de la situation financière. Finie également la révélation des faits délictueux et la surveillance pénale des entreprises. Le professionnel souligne aussi d'autres craintes pour des moments clés de la vie des entreprises : la négociation de prêts, les plans de départ des salariés, ou encore la cession de l'entreprise. « On risque d'avoir un problème de présentation des comptes. Les banquiers, ou les acquéreurs potentiels exigeront un audit complet pour prouver que la situation des comptes est bonne ». Avec autant de coûts – et de délais – qui risquent bien de dépasser ceux du commissariat aux comptes. Un mandat moyen s'établit aujourd'hui pour le cabinet autour de 3.000 à 4.000 euros par an.